



L'outil juridique : une arme puissante pour les associations et collectifs souhaitant défendre l'environnement

Elohane Durand, élève avocate au cabinet **TERRITOIRES**

@vocats
DROIT PUBLIC

Plan de l'intervention

I/ La lutte juridique de bancs publics

II/ L'utilité de l'action juridique pour les associations

III/ Comment pouvoir aller devant les tribunaux?



Mon parcours

5 ans d'étude de droit

2 ans d'expérience dans les institutions européenne: EFSA, CJUE

Barreau en septembre 2021

Stage de 6 mois chez



Stage de 6 mois chez



Actuellement : stage final chez **TERRITOIRES**



Prestation serment : novembre 2023. Je souhaiterai me dédier principalement à la défense des associations de protection de l'environnement



I/ La lutte juridique de Banacs Publics

1. **Janvier 2022** : **contestation** en référé d'une déclaration préalable de travaux **rejetée** par le tribunal en l'absence d'urgence.
 2. **Juin 2022** : **recours** formé contre le permis de démolir pour déposé le kiosque qui a permis le **retrait** de ce permis.
 3. **Septembre 2022**: affichage sur la place de trois autorisations :
 - PC parc stationnement : **suspendu le 5 octobre**
 - PC valant permis de démolir le kiosque : demande de suspension **rejetée le 5 octobre**
 - Non opposition à DP pour la déplantation et replantation des arbres : **suspendue le 15 décembre**
- Motif de suspension** : absence d'autorisation d'abattage.



I/ La lutte juridique de Bancs Publics

Contestation de l'arrêté du préfet autorisant la déplantation des arbres publié le 23 décembre, contesté le 26 décembre. Audience ce matin. Délibéré la semaine prochaine.

5 janv. 2023

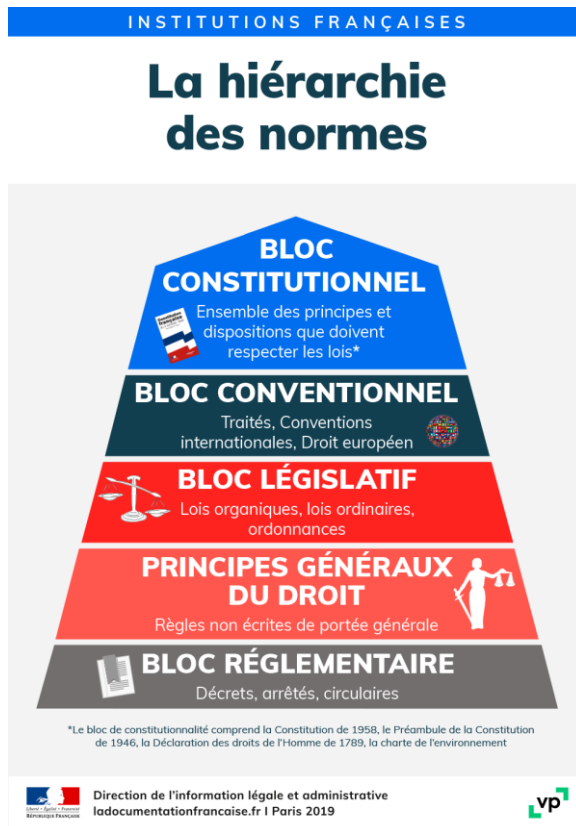
4 déc. 2022

Demande de la SPLBT de régularisation de la suspension du PC puisque la dérogation nécessaire pour déplanter les arbres a été donnée le 21 décembre 2022.



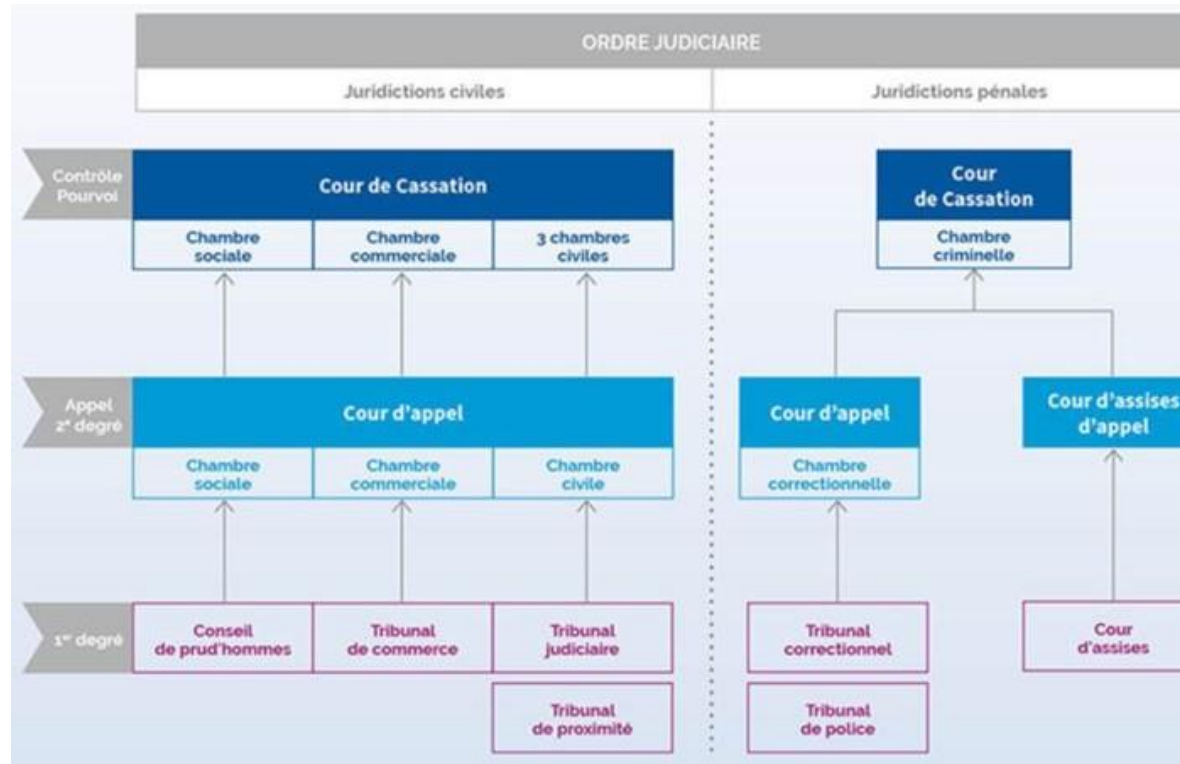
II/ L'utilité de l'action juridique pour les associations

A) Un droit de l'environnement étoffé



II/ L'utilité de l'action juridique pour les associations

B) Des juges devant lesquels se faire entendre



III/ Comment pouvoir aller devant les tribunaux?

Importance de la recevabilité de l'action

1. **Avoir intérêt à agir** : des statuts avec un objet social adapté autorisant l'action en justice



Attention en droit de l'urbanisme: art L 600-1-1 : les statuts doivent avoir été déposés en préfecture au moins 1 an avant l'affichage de l'autorisation contestée

Le + : l'agrément environnement si existence de l'asso depuis + de 3 ans : présomption IA



III/ Comment pouvoir aller devant les tribunaux?

Importance de la recevabilité de l'action

2. Respect des délais de recours

En droit administratif : 2 mois après affichage ou notification de la décision.

⇒ Utilité de l'avocat pour établir une stratégie juridique, s'assurer de la recevabilité et du fond du dossier (droit de l'environnement : matière complexe)

Problème fonds ? Avec une bonne communication, possibilité d'une levée de fonds, d'une cagnotte.





Merci de votre attention



Temps de questions et d'échange